

Journée d'accueil des doctorants de 1^{ère} année

Année Universitaire
2023/2024

L'Université Claude Bernard Lyon1

- 3 Campus

=> Campus de la Doua – Villeurbanne

=> Campus Rockefeller – Lyon 8^{ème}

=> Campus de Gerland – Lyon 7^{ème}

- **1602 doctorants inscrits** en 2022/2023

- **13 Ecoles doctorales**

- **80 structures de recherche** (Lyon 1 est tutelle principale de 73 de ces UR)



Créée officiellement en 1971 par le regroupement de la faculté des sciences de Lyon, fondée en 1808, et de la faculté de médecine, fondée en 1874.

Réglementation du doctorat

Cadre National de la formation doctorale :

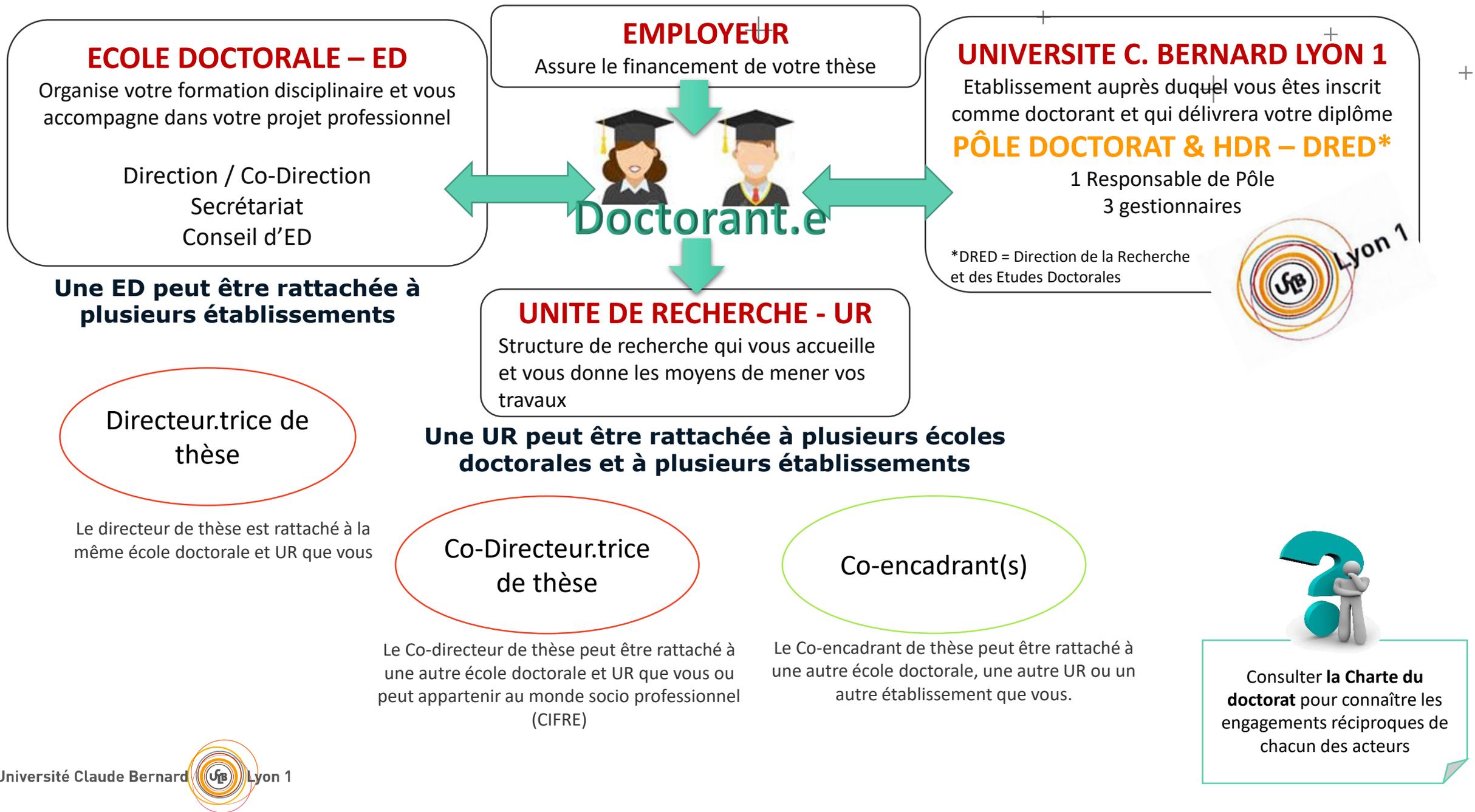
Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du doctorat

Doctorants.tes titulaires d'un contrat doctoral :

Décret no 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche

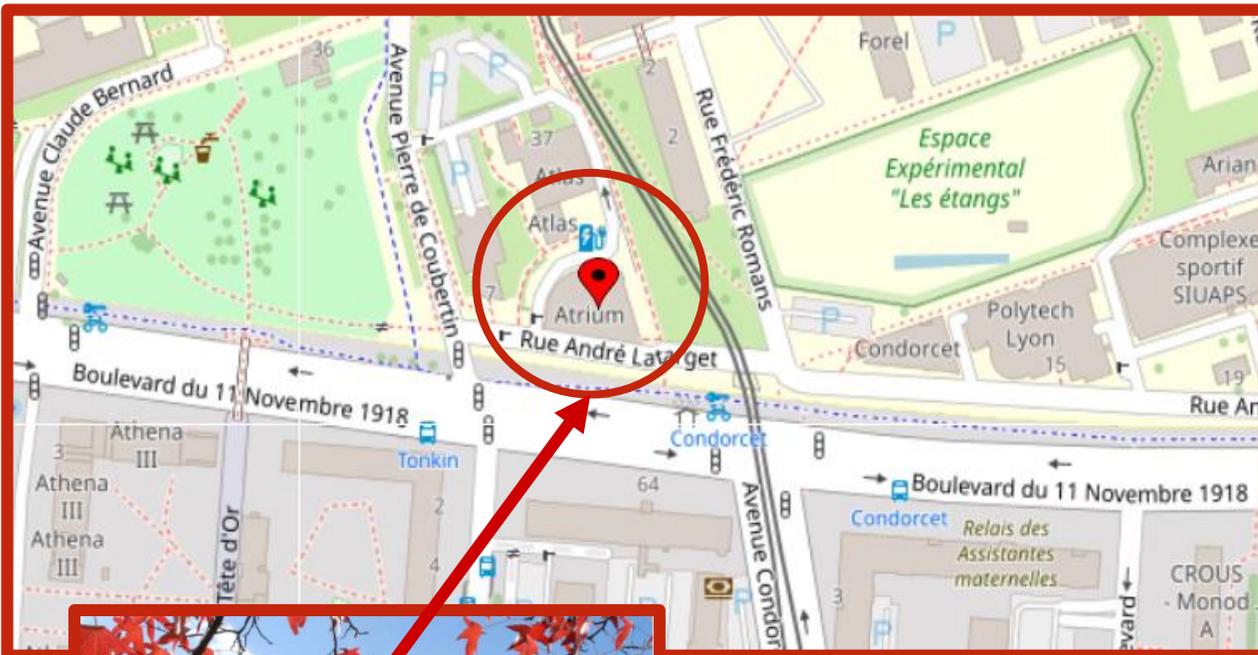
<https://www.univ-lyon1.fr/recherche/formation-doctorale/le-doctorat/formulaires-lies-a-la-these>







Le Pôle Doctorat & HDR



Le Pôle Doctorat & HDR est situé à côté de la maison de l'Université Domitien DEBOUZIE (MUDD), au 1^{er} étage du Bâtiment ATRIUM.

Le Pôle Doctorat & HDR est un service rattaché à la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales (DRED)

LES MISSIONS DU PÔLE DOCTORAT & HDR :

Le pôle doctorat & HDR vous accompagne dans vos démarches concernant **uniquement** :

- **Votre inscription administrative** (à partir de la validation finale de l'Ecole doctorale dans ADUM)
- **L'organisation de votre soutenance**

LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU PÔLE DOCTORAT & HDR :

Le pôle doctorat & HDR est ouvert **uniquement** :
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h

Le pôle est fermé vendredi toute la journée



Le Pôle Doctorat & HDR

Les effectifs des 13 écoles doctorales sont répartis entre 3 gestionnaires

Virginie
BEAUDOING

Env. 596
doctorants

- ED BMIC
- ED CANBIOS
- ED EPIC
- ED NSCo
- ED PHAST
- ED SEG
- ED EEA



virginie.beaudoin@univ-lyon1.fr

04.72.43.27.45

Fabienne
MACRO

Env. 356
doctorants

- ED CHIMIE
- ED INFOMATHS



fabienne.macro@univ-lyon1.fr

04.72.43.27.46

Odile MULET-
MARQUIS

Env. 650
doctorants

- ED E2M2
- ED EDISS
- ED MATERIAUX
- ED MEGA



Odile.mulet-marquis@univ-lyon1.fr

04.72.44.79.30

Votre inscription administrative

<https://www.univ-lyon1.fr/recherche/formation-doctorale/le-doctorat/procedure-dinscription-en-doctorat-1>

L'organisation de votre soutenance

<https://www.univ-lyon1.fr/recherche/formation-doctorale/le-doctorat/comment-organiser-sa-soutenance-de-these-1>



Le Pôle Doctorat & HDR

Pour trouver des informations et la réponses aux questions que vous vous posez :

<https://www.univ-lyon1.fr/>

Université Claude Bernard  Lyon 1

UNIVERSITE FORMATION RECHERCHE CAMPUS

PANORAMA DE LA RECHERCHE 2

- ▶ ORGANISATION ET POLITIQUE
- ▶ DOCTORAT & HDR
- ▶ INNOVATION ET PARTENARIATS

▶ ENTITÉS ET PLATEFORMES DE RECHERCHE

▶ SOUTIEN À LA RECHERCHE

▶ L'ACTUALITÉ DE LA RECHERCHE

▶ PARTAGE DES SAVOIRS



Le Doctorat

A l'université Claude Bernard Lyon 1, la formation doctorale est organisée autour de 13 écoles doctorales où sont accueillis environ 1600 doctorants par an et représente environ 350 soutenances de thèse par an.

Les études doctorales forment à la recherche et par la recherche. D'une durée de 3 ans après l'obtention du diplôme national de Master ou sur la base de la reconnaissance d'un niveau équivalent, elles permettent d'obtenir, après soutenance d'une thèse, le grade de docteur.

Régies par l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, les études doctorales s'organisent au sein d'écoles doctorales accréditées par le ministère en charge de l'enseignement supérieur dans le cadre du contrat d'établissement.

Elles offrent aux doctorantes et doctorants, outre l'encadrement nécessaire à la préparation de leur thèse, un environnement scientifique les aidant à préparer leur insertion professionnelle, soit dans la recherche publique et l'enseignement, en tant qu'enseignant-chercheur ou chercheur, soit au sein d'une entreprise privée. Les doctorants préparent leur thèse au sein d'une unité de recherche de l'établissement

Thèses

15 SEPT. Thèse / HDR Soutenance de thèse de M.HASNAOUI Ismail (EDISS)

15 SEPT. Thèse / HDR Soutenance de thèse de M.BISIRIYU Muhammad Taheed (CHIMIE)

15 SEPT. Thèse / HDR Soutenance HDR de Monsieur MIGNON Pierre

18 SEPT. Thèse / HDR Soutenance de thèse de M.KORICHI Abdel-Rahmen (InfoMaths)

[Voir l'agenda](#)

Comment postuler ?

Trouvez votre laboratoire d'accueil, identifiez votre école doctorale, faites le point sur les possibilités de financement.

[Accédez à la rubrique](#)

Inscription et réinscription

Retrouvez la procédure d'inscription en doctorat.

Mobilité pendant la thèse

Une thèse avec un laboratoire en France ou à l'étranger ? C'est possible ! Toutes les informations ici.

Mettre en place une Cotutelle de thèse ?

[En savoir plus](#)

Rédiger sa thèse

Aide à la rédaction, page de garde, langues d'usage... Toutes les informations nécessaires pour vous lancer dans la rédaction

[Accédez aux aides](#)

Soutenir sa thèse

Les étapes, les interlocuteurs... Suivez le guide !

[Accédez à la rubrique !](#)

Reconnaissance de la mobilité internationale : découvrez la procédure...

Formulaires liés à la thèse

Retrouvez les documents nécessaires à vos démarches ainsi que la réglementation relative au doctorat

[Accéder à la rubrique](#)



Le Pôle Doctorat & HDR

Université Claude Bernard



Lyon 1

<https://www.univ-lyon1.fr/recherche/formation-doctorale/doctorat-foire-aux-question-faq>

FAQ
Foire
aux questions

Avant de contacter le Pôle Doctorat & HDR, vérifiez si votre question trouve réponse dans la **FAQ du doctorat à Lyon 1**.

Doctorat - Foire aux questions (FAQ)

Sommaire

- **Postuler : comment candidater?**
 - Les conditions requises
- **Inscription & réinscription**
 - Inscription : questions les plus courantes
 - Financement de thèse
 - Contrat doctoral et contrats de travail gérés par l'Université
 - Activités complémentaires
 - Cotutelle de thèse
- **Soutenir sa thèse**
 - Soutenance de thèse : questions générales

Université Claude Bernard



Lyon 1



Les Ecoles doctorales

L'université Lyon 1 inscrits les doctorants rattachés à 13 Ecoles Doctorales

SCIENCES DE LA VIE



EDISS
INTERDISCIPLINAIRE
SCIENCES- SANTÉ
UNIVERSITÉ DE LYON

ÉCOLE
DOCTORALE
— 205 —



BMIC
BIOLOGIE MOLÉCULAIRE
INTÉGRATIVE
ET CELLULAIRE
UNIVERSITÉ DE LYON

ÉCOLE
DOCTORALE
— 340 —



E2M2
ÉVOLUTION
ÉCOSYSTÈMES
MICROBIOLOGIE
MODÉLISATION
UNIVERSITÉ DE LYON

ÉCOLE
DOCTORALE
— 341 —



NSCo
NEUROSCIENCES
ET COGNITION
UNIVERSITÉ DE LYON

ÉCOLE
DOCTORALE
— 476 —

+ CanBioS

CANCERLOGIE, BIOLOGIE,
SANTÉ DE LYON

Créée en 2023

SCIENCES EXACTES



EEA
ÉLECTRONIQUE
ÉLECTROTECHNIQUE
ET AUTOMATIQUE
UNIVERSITÉ DE LYON

ÉCOLE
DOCTORALE
— 160 —



MEGA
MÉCANIQUE
ÉNERGÉTIQUE
GÉNIE CIVIL
ACOUSTIQUE
UNIVERSITÉ DE LYON

ÉCOLE
DOCTORALE
— 162 —



CHIMIE
UNIVERSITÉ DE LYON

ÉCOLE
DOCTORALE
— 206 —



MATÉRIAUX
UNIVERSITÉ DE LYON

ÉCOLE
DOCTORALE
— 34 —



INFOMATHS
INFORMATIQUE
MATHÉMATIQUES
UNIVERSITÉ DE LYON

ÉCOLE
DOCTORALE
— 512 —



PHAST
PHYSIQUE
ET ASTROPHYSIQUES
UNIVERSITÉ DE LYON

ÉCOLE
DOCTORALE
— 52 —

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES



EPIC
ÉDUCATION
PSYCHOLOGIE
INFORMATION
COMMUNICATION
UNIVERSITÉ DE LYON

ÉCOLE
DOCTORALE
— 485 —



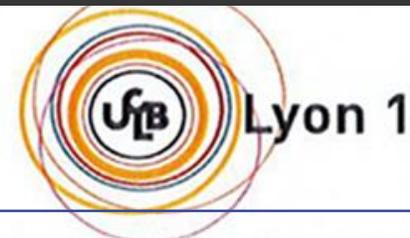
SEG
SCIENCES
ÉCONOMIQUES
GESTION
UNIVERSITÉ DE LYON

ÉCOLE
DOCTORALE
— 486 —



La Double Inscription

ECOLE DOCTORALE



1^{ère} Phase de l'inscription INSCRIPTION PEDAGOGIQUE ADUM

- Vous créez votre dossier en vous connectant à ADUM
- Vous complétez chaque onglet et déposez toutes les pièces demandées et cliquez sur "Transmission des données pour instruction du dossier".
- Le dossier est vérifié et validé par l'ED,
- Le Directeur de thèse donne un avis,
- Le Directeur de l'UR donne son avis,
- Le Directeur de l'ED donne son avis,
- Validation finale par l'établissement.



L'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE EST ACHEVEE

Pour les réinscriptions la procédure est la même mais le dossier est déjà créé

2^{ème} Phase de l'inscription INSCRIPTION ADMINISTRATIVE => POLE DOCTORAT & HDR

- Votre gestionnaire du Pôle Doctorat est alertée et prendra contact avec vous par mail pour finaliser votre inscription. VOUS DEVEZ PATIENTER
- Vous transmettez à votre gestionnaire votre attestation de CVEC et vous effectuez le paiement de vos droits d'inscription :
 - ⇒ pour les 1^{ère} année sans n° d'étudiant Lyon 1 : **Paiement des droits par Virement bancaire**
 - ⇒ pour les 1^{ère} année avec n° d'étudiant Lyon 1 : **Connection à MASCOL et paiement des droits en ligne par CB.**
- Vous vous connectez à MASCOL pour télécharger votre certificat de scolarité
- Vous vous rendez au Bureau de la vie étudiante pour obtenir votre carte étudiante

Retrouver le détail de chaque procédure d'inscription sur le site internet du Pôle Doctorat & HDR
<https://www.univ-lyon1.fr/recherche/formation-doctorale/le-doctorat/procedure-dinscription-en-doctorat-1>





La Double Inscription

PERIODE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024

du 4 septembre au 5 décembre 2023

Tous les doctorants de 1^{ère} année qui ont un contrat de travail débutant avant le 31/12/2023 devront être inscrits le 5 décembre 2023 le 5 décembre 2023
Les doctorants de 2^{ème} année est plus doivent tous être réinscrits le 5 décembre 2023

ATTENTION : Ne pas s'inscrire ou se réinscrire dans les temps entraînera la rupture du contrat de travail (article 3 de l'arrêté 2009-464)



La CVEC - Contribution de Vie Etudiante et de Campus

Elle sert à financer des projets de vie de campus pour améliorer les conditions de vie des étudiants et proposer des activités variées dans plusieurs domaines (accompagnement social, pratique sportive, événement artistiques et culturelles, accès aux soins...)

Vous devez obligatoirement vous acquitter chaque année, AVANT votre inscription administrative de la CVEC en vous connectant sur le site du CROUS :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

A l'issue, vous pourrez télécharger votre attestation d'acquittement nécessaire pour l'inscription administrative

Les droits d'inscriptions

Fixés chaque année par arrêté ministériel ils s'élèvent pour 2023/2024 à 380 €



Les étapes de validation de la demande d'inscription dans ADUM



Doctorant.e

Vous remplissez le dossier ADUM en ligne et vous le soumettez.

1

Gestionnaire Ecole Doctorale

Vérification des données par l'ED /
- Soit L'ED vous redonne la main sur votre dossier pour mise en conformité
- Soit l'ED valide votre demande d'inscription

2

Direction de thèse

Votre Directeur/Directrice de thèse donne son avis en ligne.

3

Direction de l'Unité de Recherche

La/le Directeur/Directrice de votre unité de recherche donne son avis en ligne.

4

Direction de l'Ecole Doctorale

La/le Directeur/Directrice de votre école doctorale donne son avis en ligne.

**ECOLE DOCTORALE =
SECRETAIRE DE L'ECOLE
DOCTORALE**



FIN DE L'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE – DEBUT DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

5

Autorisation Etablissement

A Lyon 1 ces deux étapes sont conjointes



Vous êtes informé que votre inscription en doctorat a été entièrement validée

6

Autorisation Etablissement

**PÔLE DOCTORAT =
GESTIONNAIRE DU PÔLE
DOCTORAT**





Le Financement de la thèse

SOURCES DE FINANCEMENT

Versent de l'argent



- ⇒ **MINISTERE(S)** : Enseignement supérieur, Agriculture, Défense...
- ⇒ **ASSOCIATIONS/FONDATIONS** : LNCC, ARC, FRM...
- ⇒ **REGIONS**
- ⇒ **APPELS A PROJETS NATIONAUX OU EUROPEEN** (ANR, ERC, Prog. Marie Curie, LABEX...)
- ⇒ **ORGANISMES DE RECHERCHES** : CNRS, INSERM ...

EMPLOYEUR

Etablit un contrat de travail et rémunère le doctorant



- ⇒ **EPSCT*** (UCBL1, INSA...)
- ⇒ **EPST **** (CNRS, INSERM, INRAE, INRIA...)
- ⇒ **EPIC***** (ADEME, CEA, IFPEN...)
- ⇒ **ENTREPRISE**

*EPSCT : Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
**EPST : Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique
***EPIC : Etablissement Public de caractère Industriel et Commercial

Si vous avez des questions concernant votre rémunération, vos congés, votre remboursement TCL, vos impôts... **Vous devez contacter la DRH de votre employeur.**





Les autres financements

SOURCES DE FINANCEMENT

- ⇒ LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
- ⇒ LES AMBASSADES ET CONSULATS DE FRANCE A L'ETRANGER
- ⇒ DES GOUVERNEMENTS ETRANGERS
- ⇒ DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ETRANGERS
- ⇒ DES ORGANISMES DE RECHERCHE ETRANGERS

Versent

CAMPUS FRANCE



**Bourse d'études
et/ou de mobilité**





Le contrat doctoral (de droit public)

REGLEMENTATION

Contrat à durée déterminé de droit public régi par le décret 2009-464 du 23 avril 2009 modifié par le décret 2016-1173 du 29 août 2016

Il est conclu entre un doctorant et un EPSCP, un EPST ou tout établissement publics ayant une mission d'enseignement supérieur

DUREE

3 ans

pouvant être prolongé en cas d'arrêt maladie ou maternité / paternité d'une durée **4 mois consécutifs** ou de **2 mois consécutifs** dans le cas d'un accident de travail.

TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL

1607 Heures

exclusivement consacré à la recherche

Recherche + 64h d'Activités Complémentaire

Activité de recherche seule

REMUNERATION

2044 € Brut au 01/01/2023
2100 € Brut au 01/01/2024





Le contrat doctoral (de droit privé)

REGLEMENTATION

Contrat à durée déterminé de droit privé régit par le **Décret n° 2021-1233 du 25 septembre 2021**

Il est conclut entre un doctorant et une entreprise, un EPIC, une fondation reconnue d'utilité publique...

DUREE

3 ans

pouvant être prolongé 2 fois une année.

TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL

1607 Heures

exclusivement consacré à la recherche

Recherche + 64h d'Activités Complémentaire





Les Activités Complémentaires



Université Claude Bernard  Lyon 1

Contrat d'engagement en qualité de doctorant contractuel

Centre de coût : 99008010
DF CD : 106
DF ACE: 106

Vu le code de la recherche, et notamment son article L. 412-2 ;
Vu le code de l'éducation et notamment son article L.612-7 ;
Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Le cas échéant :

Vu le décret n°91-259 du 7 mars 1991 relatif au congé dont peuvent bénéficier, pour exercer les fonctions de doctorant contractuel, les stagiaires ;
Vu le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 modifié relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche ;
Vu l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel ;
Vu l'arrêté du 11 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel ;

QUI EST CONCERNE ?

Tous les doctorants de **1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année** titulaires :

- d'un **CONTRAT DOCTORAL DE DROIT PUBLIC** tel que défini dans le décret du 23 avril 2009 modifié par le décret du 29 août 2016 - Visa 2009-464
- d'un **CONTRAT DOCTORAL DE DROIT PRIVÉ** tel que défini par le Décret n° 2021-1233 du 25 septembre 2021

Un doctorant ou une doctorante peut effectuer diverses activités en complément de sa mission principale de recherche. La campagne de recrutement se déroule chaque année entre juillet et septembre





Les Activités Complémentaires

4 types de Missions

L'activité Complémentaire d'enseignement - ACE

Elle correspond à **un service maximal de 64 heures d'enseignement équivalent TD ou HETD** réparti sur l'année universitaire, effectué au sein d'une équipe pédagogique

1^{ère} année : 64 h et aucune modulation possible
2^{ème} année : 64 h et possibilité de modulation à la hausse dans la limite de 16h ETD
3^{ème} année : 64 h et modulation à la baisse

Mission Complémentaire d'expertise

Les doctorants peuvent effectuer en dehors de leur cadre de thèse « une mission d'expertise » auprès de structures, du secteur privé ou public (entreprises, sociétés, association, collectivités....).
La durée maximale est de 32 jours à répartir sur une année universitaire et par année.

Mission de valorisation des résultats de la recherche

Mission de diffusion de l'information scientifique et technique

Dans la limite du 1/6^{ème} du temps annuel de travail

Merci à tous pour votre présence

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
www.univ-lyon1.fr

